



**Norme
internationale**

ISO 19008

**Industries du pétrole et du gaz, y
compris les énergies à faible teneur
en carbone — Système de codage
des coûts standard**

*Oil and gas industries including lower carbon energy — Standard
cost coding system*

**Deuxième édition
2026-06**

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2026

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes, définitions et abréviations	2
3.1 Termes et définitions	2
3.2 Abréviations	4
4 Général	4
4.1 Aspects relatifs à la durabilité et au changement climatique	4
4.2 Conditions du cadre	4
4.2.1 Base de codage	4
4.2.2 Relation entre les codes	5
4.2.3 Extension des codes	5
4.3 Niveaux de rapport	6
Annexe A (normative) Structure de répartition des actifs physiques — Codes PBS	8
Annexe B (normative) Répartition des activités standard — Codes SAB	9
Annexe C (normative) Code des ressources — Codes COR	10
Annexe D (informative) Mise en correspondance des codes	12
Annexe E (informative) Exemple d'utilisation	13
Bibliographie	14

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de propriété revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de brevet.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 67, *Industries du pétrole et du gaz, y compris les énergies à faible teneur en carbone*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 12, *Industries du pétrole et du gaz, y compris les énergies à faible teneur en carbone* du Comité européen de normalisation (CEN), conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 19008:2016), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes:

- [Article 1](#): l'ancien [Article 1](#) a été étendu pour couvrir également les énergies à faible teneur en carbone;
- [Article 2](#): ajout d'un nouvel article avec des références normatives;
- [Article 3](#): anciennement [Article 2](#), article étendu avec de nouveaux termes, définitions et termes abrégés;
- [Article 4](#): ajout du nouveau [paragraphe 4.1](#), traitant des aspects relatifs à la durabilité et au changement climatique;
- [Annexe A](#): ajout de nouveaux codes PBS pour couvrir les énergies à faible teneur en carbone;
- [Annexe B](#): ajout de nouveaux codes SAB pour couvrir les énergies à faible teneur en carbone et les OPEX;
- [Annexe C](#): ajout de nouveaux codes COR pour couvrir les énergies à faible teneur en carbone et les OPEX;
- [Annexe D](#) et [Annexe E](#): texte révisé pour devenir deux annexes distinctes.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Les industries pétrolières et gazières, y compris les activités pétrochimiques et les activités liées à l'énergie à faible teneur en carbone, impliquent d'importantes dépenses d'investissement (CAPEX) et de charges d'exploitation (OPEX).

L'objectif du système de codage des coûts standard (SCCS) est de permettre la collecte, l'organisation et la communication des coûts de développement et d'exploitation des projets, afin de faciliter l'analyse et la comparaison entre les projets et les actifs. Le SCCS peut également être utilisé pour saisir des données supplémentaires telles que des quantités physiques, des informations contextuelles ou des informations relatives à la classification des coûts. Cela facilite le développement et l'étalonnage des coûts unitaires et des mesures de coûts.

Le SCCS est composé de trois sous-classifications complémentaires et disjointes, appelées «facettes»:

- a) les actifs physiques, codés par la structure de répartition des actifs physiques (PBS);
- b) les activités, codées par la structure de répartition des activités standard (SAB);
- c) les ressources, codées par la structure du code des ressources (COR).

Ce document contient les principes et l'utilisation du SCCS. Il comprend également des exigences de mise en œuvre pour l'extension du système de codage par les organisations individuelles.

Les annexes comprennent:

- Les [Annexes A, B et C](#) spécifient les codes SCCS, leurs noms et leurs descriptions;
- L'[Annexe D](#) spécifie les relations types entre les facettes SCCS;
- L'[Annexe E](#) fournit des exemples d'utilisation des codes.

L'application du présent document peut également être utile pour l'assurance de la production, la gestion de la fiabilité et le calcul du coût du cycle de vie; voir l'ISO 20815, l'ISO 14224 et l'ISO 15663.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Industries du pétrole et du gaz, y compris les énergies à faible teneur en carbone — Système de codage des coûts standard

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie le système de codage des coûts standard (SCCS) qui classe les coûts, les heures de travail et les quantités pour les actifs et les opérations associés aux industries pétrolières et gazières, y compris les activités énergétiques à faible teneur en carbone. Ce document couvre toutes les phases du cycle de vie des actifs et des opérations.

Le SCCS s'applique à:

- l'estimation des coûts;
- l'étalonnage des coûts;
- le suivi des coûts et l'établissement de rapports;
- la collecte des quantités, des heures de travail et des données relatives aux coûts;
- l'échange de données relatives aux coûts entre les organisations;
- la mise en œuvre dans les systèmes de coûts.

Le présent document fournit également une base pour l'établissement des éléments suivants:

- la classification des coûts en fonction des règles de comptabilité analytique, des accords contractuels spécifiques, des exigences locales en matière de déclaration des coûts aux organismes nationaux, des règles gouvernementales et des réglementations fiscales, des autorisations de dépenses, des objectifs de facturation, etc.;
- des structures de décomposition des projets uniques (par exemple, des structures de décomposition des travaux, des structures de décomposition des contrats et des structures de décomposition organisationnelle) ou des structures de décomposition des actifs (par exemple, des codes d'étiquettes ou de système et des structures de décomposition par zone ou module).

Le présent document est destiné aux utilisateurs suivants:

- les opérateurs ou propriétaires;
- les maîtres d'œuvre;
- les fournisseurs, les fabricants;
- les autorités ou les organismes réglementaires;
- les entreprises de benchmarking;
- les consultants.

2 Références normatives

Le document suivant est cité dans le texte de sorte qu'il constitue, pour tout ou partie de son contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).